

spuq-info

Septembre 2003, numéro 232

Bulletin de liaison du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal

Plan d'action du SPUQ pour l'année 2003-2004

Adopté par le Conseil exécutif des 28 et 29 août 2003

L'année 2002-2003, on s'en souviendra avec plaisir, s'est terminée par une entente de principe avec la partie patronale pour le renouvellement de la convention collective qui est elle-même devenue effective au 1^{er} juin 2003 et qui s'appliquera jusqu'au 31 mai 2007. Cette convention a été obtenue grâce aux efforts acharnés de l'exécutif précédent présidé par Marc Lagana, solidement appuyé par le 1^{er} vice-président Pierre Lebuis, responsable de ce dossier qui se situe au centre de notre action collective.

Nous ne reviendrons pas de manière détaillée sur les « acquis » de la nouvelle convention, dont le plus évident est le redressement, nécessaire et substantiel, de l'échelle salariale s'appliquant à l'ensemble des professeures et professeurs. Ce redressement s'imposait depuis longtemps et la dernière négociation a fourni l'occasion de le rendre effectif. Des « gains » ont également été obtenus en ce qui concerne les dégrèvements d'enseignement pour la recherche et la création, notamment, en faveur des nouvelles professeures, nouveaux professeurs, et les principes guidant l'aménagement de la tâche professorale ont été confirmés. Enfin, des balises claires ont été établies en ce qui a trait à l'attribution de primes de marché à la suite des recommandations du Comité d'étude chargé d'étudier cette question, recommandations débattues dans nos instances syndicales et reprises en substance dans le projet de convention collective avant de devenir partie intégrante de celle-ci.

La convention collective, qui est au cœur de l'organisation concrète de notre travail et qui régit nos rapports avec l'employeur, ne synthétise cependant pas à elle seule notre action syndicale. Il faut encore voir à son application qui doit demeurer une préoccupation constante et qui requiert une attention vigilante. Par ailleurs, le syndicat est aussi appelé à intervenir sur les grands enjeux qui concernent l'Université dans son ensemble; il le fait à la lumière de l'analyse qu'il propose de l'institution et de la fonction qu'elle devrait assumer, selon nous, sur le plan éducatif, scientifique, culturel et social.

Élu au printemps dernier, notre exécutif s'est engagé à poursuivre trois grands objectifs : former une relève syndicale dynamique, recentrer le discours et la pratique syndicale, mettre en chantier une réflexion collective sur l'institution universitaire. C'est dans cette perspective qu'a été élaboré le plan d'action de l'année qui s'amorce.

suite à la page 3

Le mot du président

CAP SUR LA RELÈVE

Pour mettre les cartes sur la table d'entrée de jeu, je dirai que je n'ai jamais pensé, au cours des dernières années, effectuer un retour à un poste de direction syndicale, et encore moins à la présidence du SPUQ. En acceptant d'assumer cette fonction, je reprends, à vingt-cinq ans de distance, une charge que j'ai occupée au tout début de ma carrière alors que j'étais jeune professeur à l'UQAR.

S'il était normal, dans le contexte effervescent des années 1970, que j'assume cette fonction, porté par l'enthousiasme contagieux d'une jeunesse militante, ce l'est beaucoup moins aujourd'hui alors que je m'approche tranquillement de la retraite. C'est à de plus jeunes collègues que devrait revenir ce genre de responsabilité.

En acceptant, avec d'autres, de prendre la succession de Marc Lagana et de ses collaborateurs, je me suis donc fixé comme premier objectif de travailler à la création des conditions pouvant permettre l'émergence rapide d'une relève syndicale qui soit représentative de la nouvelle génération qui a commencé à arriver massivement à l'Université depuis quelques années.

Les nouvelles professeures, nouveaux professeurs font leur entrée dans un cadre universitaire très différent de celui que ma

suite à la page 2

Le mot du président

suite de la page 1

génération a connu. Alors que nous étions engagés d'abord comme professeures, professeurs, ensuite comme chercheuses, chercheurs, ils et elles sont embauchés avant tout comme chercheurs, subventionnés de préférence, ensuite comme professeurs. Et les normes qui leur valent considération, reconnaissance et promotions de tout ordre relèvent de la nouvelle logique institutionnelle et organisationnelle qui préside désormais au fonctionnement des universités en régime néo-libéral, c'est-à-dire celle de la concurrence et de la performance qui sont traduites dans les discours officiels inspirés par la nouvelle *doxa* par la figure euphémisée de l'excellence.

Ce contexte idéologique et organisationnel ne favorise guère la prise en charge de tâches et de responsabilités collectives, dont, bien entendu, la vie syndicale.

Dans cette conjoncture nouvelle, le syndicat peut et doit (re)devenir un lieu de réflexions, de débats et d'initiatives dans lequel la nouvelle génération de professeures, professeurs pourrait se rencontrer pour débattre des enjeux globaux auxquels l'Université est confrontée aujourd'hui avec les conséquences qui en découlent sur le plan de l'exercice concret de la profession.

C'est en redevenant un tel lieu de regroupement que le SPUQ pourra sans doute favoriser l'émergence d'une relève. C'est à cette tâche que moi-même et l'équipe de transition que nous formons entendons nous consacrer en toute première priorité, si l'on me permet cette redondance pléonastique!

Jacques Pelletier

SPUQ-info

Bulletin de liaison du SPUQ

SPUQ-Info, UQAM

Bureau A-R050

C.P. 8888, succursale Centre-ville

Montréal, Québec, H3C 3P8

Téléphone : (514) 987-6198

Télécopieur : (514) 987-3014

Courriel : spuq@uqam.ca

Internet : <http://www.unites.uqam.ca/spuq/>

Comité exécutif du SPUQ : qui fait quoi ?

Le Comité exécutif du SPUQ est constitué de cinq membres. Il a pour fonction de traduire dans des actions concrètes les politiques adoptées par les instances plus larges dont il relève : l'Assemblée générale, le Conseil syndical et le Conseil exécutif. Il constitue une équipe qui travaille dans un esprit de collégialité propre à assurer une cohérence et une cohésion fortes à son action. Cela dit, chaque membre est responsable de « dossiers » spécifiques dont il assume plus directement la gestion.

C'est ainsi que la trésorière, Chantal Viger, est chargée de la préparation des rapports financiers du syndicat, de la gestion quotidienne de son administration, de même que de la direction de dossiers à incidence économique : le Salon des professeures et professeurs, la gestion des fonds sociaux consacrés à des organisations dont le syndicat soutient l'action, l'animation de la Caisse d'économie Desjardins de la culture, l'intégration des étudiantes et étudiants réfugiés.

Le secrétaire, Jocelyn R. Beausoleil, est en charge de la rédaction des procès-verbaux des comités auxquels il participe. Il est de plus responsable de l'organisation générale du secrétariat du syndicat et il joue un rôle de relais essentiel entre les membres des diverses instances institutionnelles où nous avons des représentants, notamment la Commission des études et le Conseil d'administration.

Le deuxième vice-président, Robert Comeau, agit à titre de responsable des « affaires extérieures », chargé d'assurer une liaison constante tant avec les autres syndicats d'employés de l'UQAM qu'avec l'ensemble des associations et fédérations syndicales auxquelles nous participons. En outre, il contribue à assurer la coordination de la concertation entre les professeures, professeurs siégeant aux instances universitaires et entretient des relations suivies avec l'ensemble de ces représentantes, représentants.

Le premier vice-président, Jacques Duchesne, est le grand responsable de l'application de la convention collective qui recouvre un territoire très large, allant de l'examen de situations particulières jusqu'à la prise en charge des grandes politiques de l'Université, comme celles sur la propriété intellectuelle ou sur la langue, pour évoquer des exemples actuels. C'est à lui qu'on doit d'abord s'adresser pour tout ce qui concerne l'application de la convention collective autant dans sa lettre que dans son esprit.

Le président, Jacques Pelletier, agit comme porte-parole officiel du syndicat. Il doit s'assurer que les décisions prises dans les instances du SPUQ soient respectées et traduites dans des actions et des interventions concrètes. Il est chargé de l'animation de l'ensemble de la vie syndicale.

Plan d'action du SPUQ

suite de la page 1

Former une relève syndicale dynamique

L'objectif de former une relève syndicale dynamique sera au cœur de tout un ensemble d'initiatives conçues, bien sûr, à l'intention des nouvelles professeures, nouveaux professeurs qui font – et feront dans les prochaines années – une entrée massive à l'Université. Il faudra non seulement les accueillir chaleureusement, ce qui est la moindre des choses, mais les initier rapidement aux rouages de la vie universitaire à l'UQAM et du SPUQ en particulier en tant qu'acteur essentiel de celle-ci. Dans cette optique, en plus de la traditionnelle séance d'accueil prévue à cette fin de façon paritaire, nous entendons les rencontrer en groupes plus restreints et les inviter à participer activement à la vie syndicale dès leur début dans la carrière. Si ce premier objectif est atteint, leur engagement syndical ultérieur, avec les prises de responsabilité qu'il implique, sera facilité d'autant.

La relève syndicale ne repose pas cependant sur la seule implication des nouvelles professeures, nouveaux professeurs. Elle doit devenir la préoccupation de la génération entrée à l'Université au cours des quinze dernières années qui devrait maintenant assumer les postes de commande au SPUQ comme dans l'établissement dans son ensemble. Nous entendons donc convier nos représentants à s'engager plus activement dans les instances privilégiées que sont le Conseil exécutif et le Conseil syndical qui ne doivent pas se limiter à être de simples « parlements », mais constituer des lieux de réflexion, de débat et d'initiative qui doivent trouver des échos et des prolongements dans les départements, les facultés et l'ensemble des instances où nous sommes présents.

La vie syndicale n'est pas réductible à la seule initiative du Comité exécutif restreint qui l'anime, aussi bien intentionné et dynamique soit-il, elle doit devenir la préoccupation du plus grand nombre, condition nécessaire à l'émergence effective d'une véritable relève et à la dynamisation de notre action collective.

Recentrer le discours et la pratique syndicale

L'objectif de recentrer le discours et la pratique syndicale nous paraît important dans la période actuelle, étant donné que quelques dirigeants de l'Université proviennent de nos rangs syndicaux, situation qui autorise certains à penser que le SPUQ, à travers eux, assumerait des responsabilités centrales dans la gestion de l'UQAM.

Or une telle alliance privilégiée entre la direction de l'UQAM et le SPUQ, souhaitée par certains, est fondamentalement impossible compte tenu de la réalité objective des rapports de travail dans l'Université et de la place respective occupée par les uns et les autres. En ce qui nous concerne, les choses sont claires : les dirigeants de l'Université sont des cadres supérieurs et des « patrons » avec lesquels nous avons à travailler à partir d'une attitude de *coopération critique* fondée sur une *nécessaire distance*.

C'est cette attitude que nous désirons partager avec l'ensemble des professeures et professeurs qui siègent dans les diverses instances de l'Université – des départements au Conseil d'administration en passant par les conseils académiques, la Commission des études et les sous-commissions et comités qui en relèvent – et c'est dans cet esprit que nous entendons pratiquer la concertation avec nos collègues.

Nous comptons également établir avec les professeures et professeurs membres de la Sous-commission des ressources, selon des modalités à définir avec eux, la pratique de concertation systématique en vigueur avec les professeures et professeurs membres de la Commission des études et du Conseil d'administration. Enfin, nous nous proposons d'engager une réflexion sur les conditions pouvant favoriser aussi la concertation à d'autres niveaux, notamment au sein des conseils académiques.

Nous entendons aussi resserrer nos liens avec les autres syndicats de l'UQAM autour de sujets et de dossiers communs – comme la conciliation famille/travail à titre d'exemple d'intérêt partagé par tous ou encore la question des « passerelles » d'accès à la carrière professorale pour évoquer un enjeu concernant plus particulièrement le SCCUQ – et cela à partir d'une lecture commune ou à tout le moins convergente des principaux problèmes auxquels l'Université est confrontée aujourd'hui. Ce rapprochement nécessaire trouvera une occasion très concrète de se manifester lors du renouvellement de la convention collective du SEUQAM (Syndicat des employées et employés de l'UQAM) qui vient à échéance en mai prochain.

C'est dans cet esprit que nous allons aussi participer aux activités du CLIUQ – Comité de liaison intersyndical de l'Université du Québec – et de la FQPPU – Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université – où opportunément le président sortant de notre syndicat, Marc Lagana, occupe le poste de secrétaire. Dans ces lieux d'échange et de concertation privilégiés, nous entendons travailler avec nos collègues en ayant pour objectif de proposer des analyses et des interventions communes en fonction d'une conception d'ensemble de l'Université et des défis qu'elle doit relever.

Engager une démarche de réflexion collective sur l'Université

L'Université s'est profondément transformée au fil des années. D'institution, d'assemblée universitaire qu'elle était ou à tout le moins prétendait être à l'origine, elle est devenue une organisation largement soumise à la logique gestionnaire et utilitariste qui prévaut dans ce type d'entreprise. À l'UQAM, comme ailleurs, le discours sur la performance et l'excellence – mesurée suivant les critères d'efficacité organisationnelle – a relégué au second plan le discours sur l'accessibilité et la démocratisation qui avait caractérisé les premières années de sa création. En cela, l'Université est de fait entrée, à sa manière et dans son cadre propre d'activités, dans une logique de rentabilité financière incompatible avec sa mission.

Le SPUQ, lui-même, tout en gardant une distance critique face au discours dominant, a dû composer avec cette évolution majeure de l'Université et les transformations substantielles qu'elle implique.

Le moment nous paraît venu de nous interroger collectivement sur cette orientation dominante de l'Université, que notre collègue Michel Freitag qualifiait de véritable « naufrage », et d'identifier quelles sont les actions auxquelles il nous faudra accorder la priorité en vue de contrer les effets non désirés de cette orientation au regard de nos propres conceptions de l'Université.

Plus concrètement, il y a lieu, nous semble-t-il, de nous interroger sur la place effective occupée par la mission académique dans notre Université, au-delà des proclamations rhétoriques qui la placent au cœur de son dispositif... On sait en effet que les préoccupations de formation ne sont pas assez présentes dans la réalité concrète des ordres du jour et des discussions de nos instances, alors qu'en principe ce devrait être le cœur de notre réflexion. Il y a lieu, à tout le moins, de nous interroger là-dessus.

Sur un autre plan, il serait opportun d'engager une réflexion sur le mode d'organisation facultaire qui régit notre université depuis quelques années. Ce mode d'organisation est un « héritage » de l'administration antérieure de Paule Leduc que l'actuelle direction a reconduit tel quel, sans examiner de manière approfondie ses avantages et ses inconvénients. Le moment nous paraît venu de réfléchir à la composition de ces facultés, à leur statut et à leurs mandats de même qu'à leurs rapports avec l'administration centrale de l'Université. Leur création a traduit une volonté de décentralisation – louable sans doute dans ses intentions – qui ne doit pas cependant conduire à des replis sur soi disciplinaires et à une balkanisation de l'UQAM. Il convient donc de repenser le lien qui réunit ici le local et le global, et de s'interroger sur les médiations nécessaires – en termes

organisationnels – pouvant en faciliter et en dynamiser l'opérationnalisation.

Cette réflexion de fond, qui excède les limites habituelles de la gestion quotidienne du SPUQ, devra être prise en charge par nos instances plus larges, le Conseil exécutif et le Conseil syndical, à travers des mécanismes qu'il faudra déterminer. Mais il est clair pour nous qu'elle doit faire partie de nos préoccupations à notre double titre d'universitaires et de citoyens.

Les enjeux à relever dans l'immédiat

Dans l'année qui vient, notre syndicat sera confronté à un certain nombre de problèmes – qui constituent autant de défis à relever – dont nous dressons ici une liste indicative :

- la propriété intellectuelle : une partie de ce dossier lourd, c'est-à-dire le projet de politique institutionnelle, étant actuellement en voie de règlement grâce au travail inlassable de Pierre Lebus et des collègues qui l'ont soutenu au cours des dernières années, nous sommes déjà interpellés par d'autres aspects du dossier, notamment la question des conventions de transfert de propriété intellectuelle touchant les brevets d'invention et celle du téléenseignement;
 - le renouvellement de la convention collective des maîtres de langue : membres du SPUQ de plein droit, les maîtres de langue, dont la convention collective est maintenant échue depuis le printemps, doivent faire reconnaître et régulariser leur statut et leurs fonctions au sein de l'UQAM, à titre individuel mais aussi comme entité collective constituant une unité académique dotée de responsabilités et de modalités d'organisation et de fonctionnement claires et fonctionnelles; au moment où ces lignes sont écrites, la négociation piétine et il faudra la réactiver en utilisant les recours qui s'imposeront;
 - la politique institutionnelle sur la langue: amorcée l'an dernier, la discussion sur ce sujet « chaud », compte tenu de ses implications politiques, devrait reprendre dans les semaines et les mois qui viennent; le Comité exécutif du SPUQ, de concert avec les autres exécutifs syndicaux de l'UQAM, a déjà pris position sur cette question, mais il faudra sûrement y revenir et éventuellement approfondir notre réflexion;
 - la planification institutionnelle: évoqué dès l'installation de la nouvelle équipe dirigeante, amorcé par une réflexion effectuée par des groupes d'étude thématiques le printemps dernier, le plan stratégique, susceptible de déterminer les orientations de l'Université au cours des prochaines années, sera vraisemblablement formulé par un « comité-conseil » qui devrait entreprendre ses travaux
-

- cet automne; il s'agit là, du moins en théorie, d'une opération majeure que nous suivrons de près;
- le dossier des chaires : celles-ci se sont multipliées ces dernières années sans qu'une politique d'ensemble ait été élaborée à leur endroit; or une telle politique – et l'encadrement qui devrait en découler – est nécessaire pour endiguer cette prolifération anarchique avec la confusion que cela ne peut qu'engendrer;
 - le nouveau mode d'allocation des enveloppes annuelles de charges d'enseignement au premier cycle : la distribution des charges d'enseignement étant désormais effectuée, à titre expérimental, à partir de nouveaux paramètres (enveloppes de charges départementales), il conviendra d'en évaluer la cohérence et la pertinence au terme de son premier exercice, notamment en lien avec le niveau de la moyenne cible;
 - la tâche professorale : la réflexion sur cet enjeu primordial doit être relancée et approfondie en tenant compte de l'évolution récente durant laquelle la tâche professorale semble avoir connu des transformations majeures qui impliquent de nouveaux défis et de lourdes responsabilités particulièrement pour les nouvelles professeures, nouveaux professeurs qui doivent de plus les concilier avec leurs tâches parentales;
 - la politique sur la répartition des postes réguliers de professeure, professeur : sur cette question, il nous semble opportun, voire nécessaire, de renforcer la concertation avec les professeures et professeurs membres de la Sous-commission des ressources;
 - le statut et les responsabilités de la Commission des études : cette instance doit continuer à jouer un rôle central dans toutes les questions à caractère académique. Les représentants des professeures et professeurs doivent continuer à y exercer une vigilance sur toutes les questions qui ont un lien avec l'application de notre convention collective. Une des questions qui a échappé jusqu'ici à la Commission des études concerne la détermination des axes de recherche à privilégier dans l'institution. Or il semble que ces axes prioritaires ont joué un rôle central dans les attributions récentes des chaires de recherche et il est clair qu'ils continueront à servir de critères déterminants dans l'attribution des nouvelles ressources professorales. La Commission des études doit donc assumer pleinement ses responsabilités dans ce domaine vital pour le développement de l'Université. Cette remarque vaut également pour le plan de développement stratégique de l'UQAM, en cours d'élaboration, qui devra être soumis à la Commission des études et adopté par elle avant d'être soumis au Conseil d'administration.

Cette liste, nous le répétons, est indicative. Elle n'évoque que quelques-uns des dossiers sur lesquels nous aurons à intervenir au cours de l'année 2003-2004, à quoi s'ajouteront inévitablement des dossiers liés à une conjoncture changeante que nous ne contrôlons pas, comme la lutte des étudiantes et étudiants sur la question des droits de scolarité et des « frais afférents » qui risque fort de prendre beaucoup d'ampleur cet automne et qui met en relief la réalité structurelle du sous-financement des universités. Dans toutes ces questions, nous interviendrons à la lumière de l'orientation générale que nous avons adoptée, en tenant compte de nos objectifs principaux, et en souhaitant la participation la plus large possible des membres du SPUQ. □

Des propositions d'actions concrètes

Lors de sa rencontre annuelle d'orientation et de planification, le Conseil exécutif, ne s'est pas contenté de discuter et d'adopter le plan d'action que le syndicat entend mettre en œuvre au cours de l'année 2003-2004. Il s'est aussi livré à un exercice intense de remue-ménages qui a conduit à la formulation de priorités d'action.

C'est dans le prolongement de cette première réflexion que le syndicat entend prendre les initiatives suivantes : organiser des activités de formation pour les représentants de secteur et les délégués syndicaux; mettre sur pied des rencontres d'information destinées d'abord aux jeunes professeures, professeurs, sur la question de la conciliation famille/travail; revoir le « design » général du *SPUQ-Info*

pour en rendre la lecture visuellement plus attrayante; engager une réflexion de fond sur la mission de l'Université et son organisation.

Ces initiatives s'inscrivent dans une volonté de redynamisation de la pensée et de l'action syndicales qui sera au cœur des activités du SPUQ au cours des prochains mois. Cette entreprise, pour réussir, nécessite la participation la plus large possible des délégués syndicaux d'abord, mais aussi de tous ceux qui siègent aux différentes instances et à des comités où la dimension syndicale est présente. L'actuel Comité exécutif du SPUQ entend travailler de manière très étroite avec l'ensemble de ces intervenants qu'il entend associer à sa réflexion et à ses interventions. □

Le renouvellement de la convention collective des maîtres de langue

À quand le véritable début de la négociation ?

Jacques Duchesne
1^{er} vice-président

Les maîtres de langue sont les treize personnes qui, actuellement, constituent le corps enseignant régulier de l'École de langues créée à l'UQAM en 1996. Ces maîtres de langue, qui font partie d'une unité d'accréditation spécifique à l'intérieur du SPUQ, ont vu leur première convention collective, en vigueur depuis le 1^{er} juin 2000, venir à échéance le 31 mai dernier. Contrairement à ce qui s'est passé pour les professeures et professeurs, la perspective d'en arriver à une entente à court terme avec la partie patronale ne semble pas réaliste, pour le moment, puisque la négociation a été suspendue au début de juillet dernier après la tenue de quelques rencontres exploratoires entourant le dépôt de la proposition syndicale.

De fait, tout indique, actuellement, que l'administration de l'Université ne s'est pas préparée à cette négociation et que ses représentants à la table ne peuvent que réagir de façon dilatoire, étant donné que, malgré l'essor remarquable que l'École de langues a connu depuis quelques années, aucune démarche n'a encore été véritablement entreprise pour en définir clairement la mission et les orientations, en faisant appel, comme le dicterait la logique, aux principaux acteurs de son développement, les maîtres de langue.

En l'absence de principes et d'orientations explicitement définis et connus des parties, comment peut-on mener une négociation fructueuse ? Dans la situation présente, non seulement le jeu de la partie patronale n'est pas clair, mais son discours est à tout le moins paradoxal : l'administration de notre Université s'évertue en effet à annoncer que l'École de langues « occupe une place prépondérante » à l'UQAM et qu'elle en constitue « un de ses plus beaux fleurons », alors qu'en même temps elle se refuse, du moins jusqu'à maintenant, à reconnaître dans un contrat de travail le rôle central et essentiel des maîtres de langue dans les activités et le développement de l'École.

Les principaux enjeux : reconnaissance, autonomie, collégialité

La proposition syndicale, soumise à la partie patronale en juin dernier, a été adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale des maîtres de langue. Elle est le fruit d'un travail inlassable, qui a duré plusieurs mois, de la part notamment des membres du comité de négociation formé du professeur

Pierre Lebuis, 1^{er} vice-président sortant du SPUQ et porte-parole syndical, et des maîtres de langue Marie-Cécile Guillot et Gerald Rosenau.

Cette proposition vise essentiellement, sept ans après la création de l'École de langue, à régulariser le statut des maîtres de langue de l'UQAM et à le reconnaître explicitement dans leur convention collective. À cet égard, elle s'appuie sur le principe de la reconnaissance du corps d'emploi constitué par les maîtres de langue au regard de leur contribution spécifique à la mission universitaire de l'UQAM dans le domaine de l'enseignement des langues.

Cette reconnaissance implique d'abord la régularisation du statut de maître de langue, en particulier par des conditions d'emploi qui correspondent à celles des autres groupes d'emploi réguliers de l'UQAM. En ce sens, la proposition syndicale identifie un certain nombre de modifications importantes à apporter à la convention actuelle, entre autres en matière de tâche, d'évaluation, de permanence et de sécurité d'emploi, de traitement et d'ouverture de postes.

Cette reconnaissance suppose aussi que l'assemblée des maîtres de langue et l'École de langues, comme unités académiques, doivent avoir un statut et des modalités d'organisation et de fonctionnement qui, tout en prenant en compte le caractère distinctif de l'École de langues, s'articulent au statut et aux modalités qui ont cours au sein des autres unités académiques de l'Université, notamment les départements et les modules ou unités de programmes de premier cycle.

Les modifications proposées rendent compte de la volonté légitime des maîtres de langue d'acquiescer l'autonomie de fonctionnement et de décision que l'on reconnaît, dans les limites de leurs juridictions, aux membres de toutes les autres unités académiques de l'Université. Ainsi, la proposition syndicale présente des modifications aux modalités de désignation de la direction de l'École pour permettre à l'assemblée des maîtres de langue d'élire la directrice ou le directeur de l'École, comme l'assemblée départementale élit la directrice ou le directeur du département. Dans le même ordre d'idées, il est aussi proposé de confier à l'assemblée des maîtres de langue des responsabilités qui relevaient jusqu'à maintenant du comité exécutif de l'école ou de la seule direction de l'école,

comme les assemblées départementales ont la responsabilité collégiale de diverses opérations qui relèvent de la juridiction d'un département.

Sept ans après la création de l'École de langues, le moment est venu de transposer dans la convention collective le discours de notre administration universitaire qui ne cesse de souligner la contribution exceptionnelle des maîtres de langue à l'essor de l'École. Le moment est venu d'appliquer à l'École de langues les principes fondamentaux qui caractérisent la culture de l'UQAM et qui impliquent la participation pleine et entière des maîtres de langue au fonctionnement et au développement de l'École, de façon responsable, autonome et collégiale.

Le SPUQ (unité d'accréditation des maîtres de langue) a fait son travail sérieusement et propose une vision de l'École de langues, en cohérence avec la culture institutionnelle, ainsi que la représentation conséquente des rôles et des responsabilités des maîtres de langue au regard de son fonctionnement et de son développement. Pendant ce temps,

l'administration, dont les propositions concrètes se bornent à des mesures anodines par rapport à la proposition syndicale, entend mettre sur pied un comité de réflexion dont le mandat, s'étalant sur une année ou deux (sic), serait de redéfinir les orientations et la mission de l'École, et de revoir son fonctionnement de manière à lui assurer un rayonnement à la hauteur des attentes (?) de cette administration.

On ne peut que s'étonner d'une telle démarche, comme si, tout à coup, sans que rien n'ait permis de l'anticiper au cours des dernières années alors que l'École connaissait un développement fulgurant, il fallait s'arrêter pour se demander où l'on va.

Aujourd'hui, une chose est certaine : la convention collective des maîtres de langue est venue à échéance le 31 mai dernier, et le SPUQ a une proposition sérieuse pour son renouvellement. À quand le début d'une véritable négociation ? À quand le début d'une véritable discussion sur une proposition syndicale à la fois cohérente et réaliste eu égard au développement actuel de l'École de langues ?

Moyenne cible et ressources d'auxiliaires d'encadrement et d'évaluation : demeurer vigilants

Entre les années 2000 et 2003, la moyenne cible des étudiantes et étudiants par groupe-cours au premier cycle est passée d'une année à l'autre de 39 à 40 et à 41. Cependant, par la convention collective couvrant cette période, l'Université s'était engagée à « *adapter les ressources d'auxiliaires d'encadrement et d'évaluation en proportion de ces augmentations* ». Dans la nouvelle convention collective 2003-2007, la moyenne cible au premier cycle est fixée à 41, mais avec l'engagement de l'Université d'adapter les ressources d'auxiliaires en fonction de cette moyenne cible.

Il apparaît donc clairement que les allocations budgétaires touchant ces ressources d'auxiliaires ne doivent subir aucune réduction et, au contraire, être majorées pour tenir compte, d'une part, d'une augmentation des coûts liée, entre autres, à la hausse des taux horaires et à certaines modifications apportées à la Loi sur les normes du travail, et, d'autre part, de l'augmentation des effectifs étudiants.

Or, le 9 mai dernier, le directeur du Bureau des ressources académiques, M. Dirk R. Kooyman, annonçait aux directrices et directeurs de département ainsi qu'aux doyens une réduction de ces allocations de l'ordre d'au moins 3%, applicable dès la session d'automne 2003. Devant les protestations qui suivirent, l'administration s'est empressée d'affirmer qu'il s'agissait d'une erreur et que les engagements pris par l'Université seraient pleinement respectés.

Tout en pensant qu'il n'y a pas lieu de douter de la bonne foi de nos administrateurs, le Comité exécutif du Syndicat considère qu'il est opportun de sensibiliser les directions départementales à l'importance que revêtent ces ressources d'auxiliaires eu égard à une moyenne cible de 41. Il nous semble donc pertinent d'inciter les directions départementales à la vigilance, de manière à s'assurer que leurs départements respectifs soient effectivement pourvus des ressources d'auxiliaires auxquelles ils ont droit.

Jacques Duchesne

La convention collective sous presse

Le texte de la nouvelle convention collective conclue le printemps dernier entre le SPUQ et l'administration de l'UQAM sera bientôt disponible.

Le document, revu et révisé, est en cours de production. Il devrait être prêt pour la distribution le 1^{er} octobre prochain. On peut déjà en prendre connaissance sur le site Internet du SPUQ à l'adresse suivante (en format pdf) : <http://www.unites.uqam.ca/spuq/convention.html>. C'est un document que nous avons toutes et tous intérêt à connaître et à garder pour consultation près de soi.

Adoption de la *Politique sur la reconnaissance et la protection de la propriété intellectuelle*

Les efforts du SPUQ portent fruit

Pierre Lebuis

1^{er} vice-président sortant

Les instances de l'UQAM, Commission des études et Conseil d'administration, ont finalement adopté, à leur réunion respective de septembre, le texte de la *Politique sur la reconnaissance et la protection de la propriété intellectuelle*, mettant ainsi fin à un chantier qui a cheminé depuis de nombreux mois et à l'égard duquel le SPUQ est demeuré constamment vigilant. Dès que sera complétée la révision linguistique, le texte devrait être disponible sur le site *Internet* de l'UQAM sous la rubrique « Règlements, Politiques et autres documents » du Secrétariat des instances (<http://www.unites.uqam.ca/instances/reglements/titre.html>).

Une occasion de contrer la tendance à la commercialisation

Si nous avons suivi avec beaucoup d'attention l'évolution de ce dossier, spécialement depuis janvier 2003, date à laquelle le Vice-rectorat à la recherche et à la création s'appropriait à soumettre à la Commission des études une version *finalisée* au cours de l'automne 2002, c'est que la question de la propriété intellectuelle nous préoccupe au plus haut point, particulièrement depuis que les gouvernements s'y intéressent, moins pour la protéger que pour satisfaire les milieux d'affaires alléchés par le potentiel de commercialisation que recèle la recherche en milieu universitaire (voir, entre autres, l'article d'André Hade critiquant le *Plan d'action en gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements affiliés* du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, *SPUQ-Info*, n° 223, mars 2002, p. 10-11). La Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) a d'ailleurs consacré en 2002 un important rapport à cette problématique (*La propriété intellectuelle en milieu universitaire au Québec*), rapport qui nous a été fort précieux pour guider nos interventions relatives au projet de politique de l'UQAM en cette matière.

En fait, avant de recommander au Conseil d'administration l'adoption de la politique, la Commission des études avait déjà adopté en juin dernier « *le principe et l'esprit du projet de Politique* » (résolution 2003-CE-10109). Il faut dire qu'au mois de mars précédent, la Commission avait été saisie d'une première version qu'elle s'était alors contentée de « recevoir », demandant au Vice-rectorat associé à la

recherche et à la création de procéder à des consultations et d'apporter au texte de nombreux ajustements, en tenant compte, notamment, d'une résolution du Conseil exécutif du SPUQ qui avait été transmise aux membres de la Commission des études, résolution portant sur les *Principes et orientations générales d'une politique sur la protection de la propriété intellectuelle (SPUQ-Info*, n° 229, mars 2003, p. 4-5). Ces principes et orientations ont d'ailleurs été très largement inspirés des « Énoncés de principe et recommandations » du rapport de la FQPPU (on peut trouver ce rapport à l'adresse <http://www.fqppu.qc.ca>, en cliquant sur la rubrique « Les cahiers de la FQPPU »).

À la réunion de mars 2003, plusieurs membres de la Commission des études s'étaient inquiétés de la teneur du texte soumis par le vice-rectorat, en raison d'un glissement possible vers une marchandisation des savoirs et de la recherche universitaire. Il faut dire que la politique que vient d'adopter l'UQAM est le résultat de plusieurs couches rédactionnelles depuis 1996, date à laquelle un premier projet avait été élaboré. Après une longue période sans que le sujet ne revienne à l'ordre du jour, c'est le débat sur la création d'une société de valorisation des résultats de la recherche à l'automne 2000 qui a relancé la discussion sur une politique en matière de propriété intellectuelle, dont une nouvelle version avait commencé à circuler à compter du printemps 2000; cette dernière version était profondément marquée par les incitatifs à la commercialisation, cachée sous l'euphémisme de « valorisation de la recherche ». La version soumise à la Commission des études en mars 2003, malgré plusieurs améliorations consécutives à l'intégration de remarques formulées par le SPUQ, reprenait toutefois encore en grande partie la structure et le contenu de la version du printemps 2000, d'où l'inquiétude fort légitime de plusieurs à la Commission des études.

Quelques principes qui nous ont guidés

Pour notre part, nous avons saisi le vice-recteur associé à la Recherche et à la création, dès janvier 2003, de nos désaccords à l'égard de nombreux irritants que recelait le texte en plusieurs endroits. Des discussions se sont donc amorcées à cette date (voir l'article à ce sujet dans le *SPUQ-Info*, n° 228 de février 2003, p. 1-2) et se sont poursuivies

jusqu'à récemment, afin que le projet de politique dont voulait se doter l'UQAM en matière de propriété intellectuelle s'articule à la mission fondamentale de l'université en termes de production et de diffusion du savoir. Nous avons ainsi réagi à toutes les versions préparées par le Vice-rectorat associé à la recherche et à la création qui nous ont été soumises entre décembre 2002 et septembre 2003, et nous avons travaillé de concert avec les membres professoraux de la Commission des études jusqu'à l'adoption de la politique.

Dès nos premières interventions auprès du vice-recteur associé et de son équipe, nous avons insisté sur la nécessité de rompre avec la logique gouvernementale de valorisation-commercialisation de la recherche et d'affirmer plus explicitement les valeurs fondamentales que l'UQAM, comme institution publique d'enseignement et de recherche, entendait promouvoir par son projet de politique. Par la suite, à travers les différentes versions qui nous ont été présentées, nous avons cherché à ce que l'ensemble du texte, de même que chacune de ses parties, traduise de façon cohérente les valeurs de liberté académique et d'autonomie universitaire qui doivent se trouver au centre de tout projet de politique relatif à la propriété intellectuelle.

Fidèle à un de nos principes selon lequel « *une politique sur la propriété intellectuelle doit assurer une reconnaissance juste et équitable des droits respectifs de tous les partenaires ayant participé aux productions universitaires* », nous avons porté une attention particulière aux modalités proposées pour éviter qu'elles ne soient pas disparates ni trop contraignantes pour les divers partenaires dont on veut reconnaître et protéger la propriété intellectuelle, qu'il s'agisse des professeurs et professeuses, des étudiantes et étudiants ou des autres catégories de personnel.

Au bout du compte, même si toutes nos idées n'ont pas été intégralement retenues, nos interventions ont, de toute évidence, permis d'orienter de façon importante la politique dont l'UQAM vient de se doter. La preuve en est que plusieurs des principes défendus par le Conseil exécutif ont été intégrés comme tels dans le texte final.

Un dossier complexe qui reste ouvert

Le dossier de la propriété intellectuelle ne s'est pas clos avec l'adoption d'une politique institutionnelle. Déjà, parallèlement à la discussion de cette politique, nous avons mené avec succès des pourparlers avec l'administration pour assurer la protection de la propriété intellectuelle des professeurs et professeuses impliqués dans un projet de formation à distance et en ligne dans le cadre d'un protocole TÉLUQ-UQAM. Il conviendra bien sûr de suivre l'évolution de la situation sur ce terrain en plein développement, qui est susceptible d'avoir des incidences

non seulement sur la propriété intellectuelle, mais sur la tâche professorale.

À plus court terme toutefois, il reste le dossier épineux de la *convention de cession* de la propriété intellectuelle que l'UQAM faisait obligatoirement signer dès la déclaration d'une invention aux professeurs et professeuses intéressés à commercialiser leur invention (voir l'article « Brevets d'invention. Une *convention de cession* type à ne pas signer », *SPUQ-Info*, n° 227, janvier 2003, p. 1 et 8). Des pourparlers amorcés l'hiver dernier ont été suspendus durant la période estivale, mais devraient reprendre incessamment.

Sur cette question, le texte de la politique se contente de référer aux conventions collectives SPUQ-UQAM, ajoutant que « *les dispositions régissant le traitement des déclarations d'invention des autres chercheurs, chercheurs sont celles qui sont appliquées aux professeurs, professeuses et aux maîtres de langue* », ce qui constitue déjà pour les autres groupes une nette amélioration par rapport aux premières versions de la politique sur ce point.

Il reste à déterminer le processus selon lequel pourra se réaliser la commercialisation d'une production universitaire. Plusieurs des principes adoptés par le Conseil exécutif en mars dernier guident encore ici nos interventions, autour de l'idée fondamentale que « *les ententes laissant aux inventeurs et inventrices le contrôle sur le devenir de leur réalisation doivent être privilégiées* ».

Pour terminer, des remerciements

Si le SPUQ a pu suivre ce dossier avec autant de vigueur que de rigueur, c'est grâce à la collaboration qu'ont apportée plusieurs collègues dans l'étude de questions dont tous reconnaissent l'extrême complexité.

Outre les membres des instances syndicales et les membres professoraux de la Commission des études qui ont contribué aux débats sur cette question, nous tenons à remercier, pour leur participation à des rencontres spécifiques sur l'une ou l'autre dimension, les collègues Mario Houde, Louis Gill, Michel Goulet, Lucie Lamontagne et Alexandru Mateescu. Nous avons aussi bénéficié des éclairages de nos procureurs de la CSN, M^e Serge Lavergne et M^e Judith Rousseau, qui nous ont mis en contact avec un spécialiste des questions de propriété intellectuelle, M^e Normand Tamaro, dont l'apport a été des plus compétents. Enfin, nous tenons à adresser un remerciement tout spécial et exprimer toute notre reconnaissance à notre collègue André Hade pour son aide et son soutien inestimables tout au long du processus.

Compte tenu de ce qui précède sur le travail qui reste à accomplir, plusieurs peuvent s'attendre à être bientôt à nouveau sollicités. □

Un automne chaud pour le Régime de retraite de l'Université du Québec

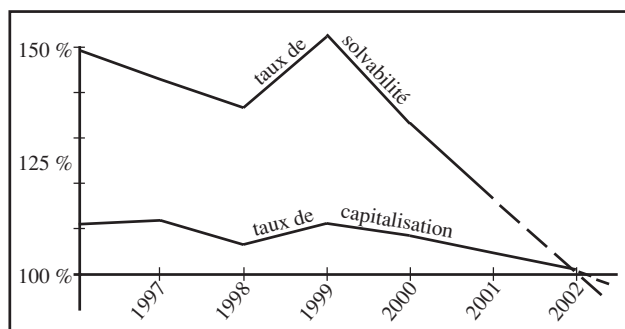
À moins de réformes, le RRUQ ne pourra pas joindre les deux bouts en 2003

André Breton

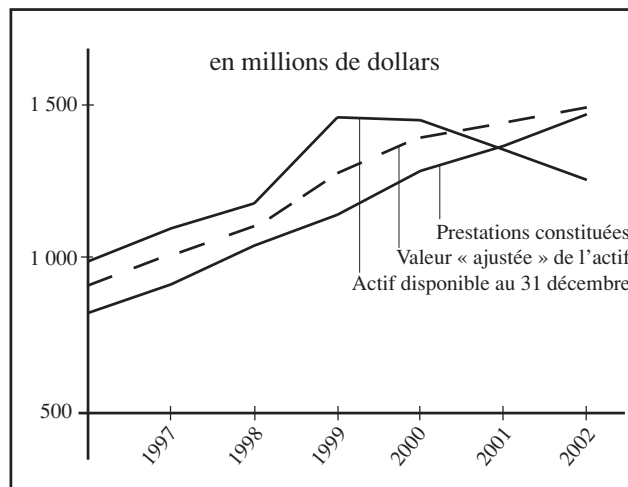
*Département des communications
et conseiller auprès des membres du SPUQ
en matière de retraite et d'assurances collectives*

Heureusement qu'on avait vu venir la collision, si bien que le Comité de retraite n'a pas commandé d'évaluation actuarielle pour l'année 2002, reportant en 2003 l'impact cumulé de la perte de valeur de son actif du fait du recul boursier.

Dans son rapport annuel 2002 rendu disponible depuis peu, le RRUQ nous dit avoir « extrapolé » à partir de l'évaluation actuarielle de 2001 pour situer son taux de capitalisation à 101,5 % (ouf!), évitant toutefois d'indiquer si sa solvabilité réussissait le test de passage. Le tableau ci-dessous nous en dit tout de même beaucoup sur les tendances actuelles...



Malgré l'impasse pourtant réelle à la fin de 2002, le RRUQ n'avait pas l'obligation d'apporter des correctifs, puisqu'il avait déjà choisi de ne commander la prochaine évaluation actuarielle qu'à la fin de 2003. Mais il est clair maintenant que le point de rupture est atteint, voire dépassé, et que des réformes s'imposent de toute nécessité, sinon d'urgence.



Le tableau statistique ci-dessous aligne les chiffres fournis dans les rapports annuels du RRUQ, ce qui permet de dresser des courbes qui parlent par elles-mêmes : la valeur des prestations constituées – le coût des retraites en cours et des prochaines, les nôtres! – augmente bon an mal an d'environ 100 M \$ par année, alors que l'actif du régime (responsable de payer les retraites) a pris du plomb dans... la Bourse!

Encore heureux que le RRUQ ait pour pratique d'étendre sur quelques années devant lui les hauts et les bas de la valeur de ses actifs au 31 décembre : la ligne pointillée du graphique ci-dessus indique tout de même que la valeur « ajustée » de l'actif a bien du mal à soutenir le passif (la valeur des prestations), l'écart n'étant plus que de 22 millions à la fin de 2002. Et encore, si les gains d'avant 2000 sont à peu près « comptabilisés », les reculs subis récemment ne le sont pas encore complètement, et leur effet pèsera négativement sur les résultats de 2003 et suivantes. Cet effet souhaité de « lissage » est très utile pour éviter de gérer le régime en dents de scie, mais lui donne la manœuvre d'un paquebot...

Statistiques du RRUQ selon les états financiers au 31 décembre (en millions de dollars)

	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996
Actif net disponible pour le service des prestations	1 257	1 353	1 451	1 459	1 181	1 100	993
Modification de l'actif net basée sur l'écart de rendement	234	89	(57)	(180)	(73)	(86)	(79)
Valeur actuarielle de l'actif net disponible	1 491	1 442	1 394	1 278	1 108	1 018	914
Valeur actuarielle des prestations constituées	1 468	1 365	1 286	1 143	1 044	920	827
Excédent de la valeur actuarielle de l'actif net	22	76	107	135	64	98	87
Taux de capitalisation	101,5 %	105,6 %	108,3 %	111,8 %	106,1 %	110,7 %	110,6 %
Taux de solvabilité	?	116,5 %	132,9 %	152,2 %	136,6 %	143,1 %	149,3 %

Des correctifs « structurels » sont nécessaires pour éviter une catastrophe certaine

Ne pas courir le beau risque (!) de ne rien faire

Il n'y a pas si longtemps encore, le RRUQ avait trop d'argent en regard des limites fiscales, et nombreux sont ceux qui ont cru alors à la pérennité de cette situation; mais depuis deux ans environ, tout le monde a bien vu que la descente aux enfers était en train de contredire les plus optimistes. Et pourtant, l'action se fait attendre...

Il faut savoir gré au régime de retraite d'avoir commandé l'an dernier à ses actuaires une étude de probabilités qui a bien illustré la vulnérabilité de son actif aux fluctuations de conjoncture, boursières notamment. Le Comité de retraite a par la suite décidé d'une hausse graduelle des cotisations (de 1 % par année jusqu'en 2005). D'autres changements, mineurs mais significatifs, ont aussi été apportés à la marge, afin de permettre aux actuaires une certaine « élasticité » dans la détermination de leurs hypothèses.

Si ça va mal, le risque est inégal : faisons payer les salariés!

La fiscalité ne permet pas aux salariés de cotiser plus de 9 % à un régime de retraite dans lequel l'employeur paie également une cotisation. Et une clause « réseau » de toutes et chacune des conventions collectives des établissements de l'Université du Québec fixe à 18 % la limite de la cotisation paritaire au régime de retraite; au-delà de 18 %, l'UQ n'est pas obligée de soutenir le régime et peut au contraire suggérer des « modifications » qu'elle pourra, après consultation, décréter.

La situation financière du régime à la fin de 2003, date prévue de la prochaine évaluation actuarielle, devrait démontrer un déficit de solvabilité ou un déficit de capitalisation, et probablement les deux; déficit(s) qu'il faudra rembourser par tranches annuelles ajoutées au « coût normal » du régime, déjà à 17,5 %. On sera en plein dans le mur du 18 %!

La fiscalité à l'aide

Si le RRUQ est l'un des rares régimes de retraite au Québec où l'employeur échappe au risque d'une hausse dramatique du coût normal, la majorité des régimes éprouvent en ce moment des problèmes de trésorerie et le gouvernement fédéral – c'est lui qui commande, en fiscalité! – s'apprête à jeter un peu de lest. Il a soumis au printemps à la consultation des intéressés un projet de règlement qui autoriserait le dépassement de la limite actuelle de 9 % de la cotisation salariale, et d'autre part permettrait aux employeurs de cotiser encore, mais partiellement, à un régime qui afficherait un surplus actuariel supérieur à 10 % de son passif.

Nous avons subi cette contrainte du « 110 % » durant les années de vaches grasses, alors que la sagesse aurait commandé de faire des réserves à même les surplus; le permettre aujourd'hui sera bénéfique pour l'avenir... lointain, mais ce qui importe, c'est en effet d'autoriser rapidement le dépassement du 9 % de cotisation salariale, ce qui devrait contraindre les employeurs du réseau UQ à maintenir la parité du régime au-delà du 18 %. Mais jusqu'à quel coût?

Réduire quand même le coût « structurel »

Comme les actuaires l'ont démontré dans leur étude de probabilités, une situation de déficit de solvabilité ou de capitalisation – et nous risquons les deux en 2003 – pourrait faire grimper le taux de cotisation à plus de 30 %. Nous en venons donc obligatoirement à la nécessité de se mettre à table et de repenser la structure de coûts du régime.

Un comité restreint dit « d'échange et d'étude » a été formé au printemps par le régime de retraite, le siège social de l'UQ et la Table réseau de négociation; il aurait mis fin à ses travaux sans avoir rédigé de recommandations, mais après avoir demandé aux actuaires de quantifier certaines hypothèses visant à amoindrir les coûts « structurels » du régime. Que vaut par exemple l'indexation complète de la rente, ou le critère « 55/22 » (55 ans et 22 années de service)?

Le régime de retraite, les employeurs et les syndicats du réseau UQ prennent tour à tour connaissance de ces données importantes; c'est ainsi que le CIRRAC (le cartel intersyndical) reçoit les actuaires au cours de sa prochaine réunion. De là émergeront sans doute des propositions syndicales qui viseront certes à atténuer les coûts du régime, mais très certainement aussi à rétablir dès que possible, et rétroactivement, ses bénéfices actuels. □

Rappel

de l'assemblée annuelle du RRUQ

Jeu­di 9 octobre – 9 heures

au J-M400 (Salle Marie-Gérin-Lajoie)

Ap­por­tez vos ques­tions !

La gestion des cours en réserve : une responsabilité personnelle, une pratique balisée

Jacques Duchesne
1^{er} vice-président

Historiquement, la possibilité pour les professeures et professeurs d'aménager librement, compte tenu de certaines balises, leur tâche globale et d'accorder une plus grande importance à l'une ou l'autre des composantes, en assumant plus ou moins d'activités d'enseignement créditées, a été incluse dans la convention collective SPUQ-UQAM en 1990. À ce moment, le SPUQ refusait résolument d'adhérer au principe, promu par la partie patronale, d'une modulation de la tâche appliquée à l'ensemble des professeures et professeurs. En contrepartie, le Syndicat s'est arrêté à concevoir des moyens d'introduire une certaine souplesse dans l'aménagement et la gestion de la tâche, à la condition que les professeures et professeurs en soient les premiers responsables et qu'ils puissent choisir d'y adhérer ou non en toute liberté selon les sessions et les années.

Au fil des ans, compte tenu de la conjoncture et plus spécifiquement des compressions dont l'UQAM a été affectée, compressions ayant comme effet immédiat de restreindre l'engagement de nouvelles professeures et de nouveaux professeurs, les dispositions de la convention collective touchant l'aménagement de la tâche ont été appliquées avec plus ou moins de rigueur. En conséquence, dans un contexte où on a pu perdre de vue l'esprit même à l'origine de ces dispositions, les « banques de cours mis en réserve » ont, dans plusieurs cas, non seulement dépassé les balises déterminées par la convention collective, mais elles ont pris des proportions telles que cette situation est devenue problématique au regard de la gestion financière de l'UQAM, du moins aux yeux de ses vérificateurs externes.

Voilà pourquoi l'UQAM et le SPUQ se sont entendus pour apporter certaines précisions dans la nouvelle convention collective, qui, de fait, ne modifient ni l'esprit ni la lettre des dispositions relatives, entre autres, à l'aménagement des activités d'enseignement créditées, mais qui délimitent plus spécifiquement le cadre de leur application. En fait, la seule disposition vraiment nouvelle, mais qui découle de la démarche de spécification qui s'imposait, est celle qui limite à 15 000 \$ le solde d'un fonds de recherche que peut se constituer une professeure ou un professeur, en vertu de la clause 10.07.3 de la nouvelle convention collective.

Une situation normale pour la très grande majorité

Néanmoins, nombreux sont les professeures et professeurs qui se sont inquiétés ou qui ont ressenti une certaine frustration en recevant, au mois d'août dernier, la lettre de M. Jean-Paul Legrand, directeur du Service des ressources humaines, sur l'état de leur réserve de cours. Monsieur Legrand a malheureusement omis de préciser à près de 80 % des professeures et professeurs à qui il a écrit qu'ils n'avaient qu'à prendre acte du fait qu'ils se situaient tout à fait dans les normes de la convention collective. Quant aux autres, plusieurs ont pensé qu'ils devraient prendre des mesures immédiates pour réduire l'excédent de leur banque et que, dans le cas contraire, ils risquaient de perdre les crédits accumulés en trop, même si, il faut le souligner, M. Legrand n'a pas donné et n'a jamais eu l'intention de donner des indications en ce sens.

Rappelons ici qu'aucune obligation n'est faite à quiconque de régulariser, selon un délai déterminé, sa « réserve excédentaire » en fonction des normes de la convention collective. Cependant, il faut aussi savoir qu'aucun crédit donné en surplus de tâche ne pourra y être versé d'ici à ce que cette réserve comporte un nombre de crédits inférieur à neuf (9). On notera toutefois qu'une telle situation ne restreint en rien la possibilité de constituer un fonds personnel de recherche (solde maximum de 15 000 \$) avec les crédits excédentaires de la réserve de cours.

Soyez assurés que le Syndicat entend suivre avec beaucoup d'attention l'évolution de ce dossier. D'ailleurs, nous ferons le point sur cette question avec les déléguées syndicales et les délégués syndicaux lors de la prochaine réunion du Conseil syndical, le jeudi 23 octobre prochain. □

Conseil syndical

jeudi 23 octobre, 13 h 30

Salle à déterminer

Arrivées et départs

Le Comité exécutif souhaite la plus cordiale bienvenue aux collègues dont les noms suivent, qui se sont joints au corps professoral de l'UQAM depuis le 1^{er} avril 2003.

Ont été embauchés avec le statut de professeure, professeur régulier :

- Arts visuels et médiatiques :	Gisèle Trudel	- Mathématiques :	Fernando Hitt
- Chimie :	Richard Desrosiers	- Musique :	Maria T. Moreno S.
- Communications :	Jean Pichette	- Organisation et ressources humaines :	Kathleen Bentein
- Design :	Sylvain Allard		Denis Harrison
	Ying Gao	- Philosophie :	Mathieu Marion
- Éducation et pédagogie :	Catherine Meyor	- Psychologie :	Louis Bherer
	Patrice Potvin		Marc Bigras
	Marjolaine St-Pierre		Liesette Brunson
- Éducation et formation spécialisées :	Éric Dion	- Science politique :	Véronique Lussier
- Études littéraires :	Denise Brassard		Alain G. Gagnon
	Jean-François Hamel	- Sciences biologiques :	Pierre Ostiguy
- Études urbaines et tour. :	Benoît Duguay		Béatrix E. Beisner
	Bruno Sarrasin		Chanhui Peng
- Géographie :	Mario Bédard	- Sciences comptables :	Denis Réale
- Histoire de l'art :	Thérèse St-Gelais		Sylvain Houle
- Informatique :	Mathieu Bourry		Jean-Paul Lauly
	Halima Elbiaze	- Sciences de la terre et de l'atmosphère :	Alessandro Forte
	Christian J. Fayomi	- Sciences économiques :	Samuel Danthine
	Normand Séguin	- Sciences juridiques :	Hugo Cyr
- Kinanthropologie :	Émilie Kalinova-D.	- Sexologie :	Mylène Fernet
- Linguistique et didactique des langues :	Daphnée Simard	- Sociologie :	Rachad Antonius
	Lucie Ménard		Catherine Des Rivières Pigeon
- Management et technologie :	Jean-Marie Bourjolly	- Stratégie des affaires :	Éric Pineault
	Nathalie Drouin		Michèle Beaudouin
	Mehran Ebrahimi		Maher Kooli
	Suzanne Marcotte		Marko Savor
		- Travail social :	Unsal Ozdilek
			Annie Gusew

Ont été embauchés avec le statut de professeure, professeur invité ou substitut :

- Arts visuels et médiatiques :	Suzanne Blouin (substitut)	- Management et technologie :	Stéphane Talbot (substitut)
	Claire Savoie (substitut)	- Sciences comptables :	Jacques Sarremejeanne (subs.)
- Danse :	Alain Francoeur (invité)	- Sciences économiques :	Stéphane Auray (substitut)
- Design :	Annemarie Lesage (invitée)	- Sciences juridiques :	Olivier Delas (substitut)
- Éducation et formation spécialisées :	Laurent Ouimet (invité)		

Le Comité exécutif salue les collègues dont les noms suivent, qui ont quitté l'UQAM. Il les remercie pour les services rendus à l'Université et leur souhaite une excellente retraite ou une fructueuse nouvelle carrière :

- Informatique :	Evelyne Hausen-Tropper	- Organisation et res. hum. :	Robert Poupart
- Kinanthropologie :	Yvette Genet-Volet	- Philosophie :	André Vidricaire
- Linguistique et didactique des langues :	Denis Dumas	- Psychologie :	Jacques Beaugrand
	Robert Papen		René Bernèche
	Robert Papen		Hélène Richard
- Mathématiques :	Efim Galperin	- Sciences biologiques :	Luc Desnoyers
	Linda Gattuso	- Sciences de l'éducation :	L. Bernard Bélanger
	Lesley Lee		Rénald Legendre
- Organisation et res. hum. :	Roland Foucher	- Sexologie :	Robert Gemme

Les frais administratifs demandés aux étudiants : un dossier explosif

Robert Comeau
2^e vice-président

Le 15 septembre dernier, les représentantes et représentants des organisations étudiantes facultaires, réunis au local D-R200 à l'occasion du lancement de la nouvelle radio étudiante de l'UQAM, ont exprimé leur volonté de s'unir et de prendre position pour la défense de l'Université publique et l'obtention d'un financement adéquat. En présence de la vice-rectrice associée aux Études Carole Lamoureux et du vice-recteur exécutif Jacques Desmarais, ils ont annoncé la création d'un regroupement d'« organisations facultaires étudiantes unies » (OFEU) pour lutter entre autres contre toutes formes d'augmentation déguisée des coûts de scolarité. Ils considèrent que toute hausse des frais administratifs est un contournement de la promesse du ministre de l'Éducation de ne pas augmenter les droits de scolarité. La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) tente depuis la fin de l'été de sensibiliser les médias à l'augmentation des frais afférents et demande au gouvernement Charest d'encadrer ceux-ci par une loi. Ces frais imposés aux universitaires québécois auraient connu une hausse de 174 % depuis 1994.

À la Commission des études

Un premier document émanant du ministère de l'Éducation et intitulé « Inventaire des frais autres que les droits de scolarité dans les universités du Québec 2001-2002, une première image » a été déposé à la réunion d'avril 2002 de la Commission des études. Puis celle-ci a créé le 7 mai 2002 un comité pour étudier la question des « frais administratifs demandés aux étudiants ». Son mandat était le suivant : « analyser les services pour lesquels des frais administratifs sont déjà perçus à l'UQAM et identifier les problèmes s'il y a lieu; comparer avec ce qui se fait dans les autres universités; formuler toutes autres recommandations susceptibles d'éclairer le dossier » (procès-verbal de la réunion de la Commission des études (CE) du 7 mai 2002, résolution 2002-CE-9916).

Ce comité, dont les dix membres ont été nommés en décembre 2002 et dont un seul étudiant sur les trois désignés a effectivement participé à ses travaux, doit rendre public son rapport incessamment et le présenter à la prochaine réunion de la Commission des études du 21 octobre prochain. Selon un représentant de l'administration,

« l'UQAM subirait un important manque à gagner dû au fait que ses frais afférents sont moindres que dans les autres universités ».

D'où vient ce comité? On se souviendra que le comité formé par la Commission des études pour procéder à la mise à jour du règlement n° 5 des études de premier cycle avait refusé d'introduire subrepticement de nouveaux frais modérateurs à l'intérieur du règlement à l'occasion de sa mise à jour et souhaitait que l'Université procède avec plus de transparence. Ce comité avait demandé que la CE obtienne d'abord un portrait comparatif complet de la situation avant de procéder à toute augmentation. C'est à cette occasion que le vice-recteur exécutif Jacques Desmarais demanda la création d'un comité sur cette question spécifique des droits administratifs.

Il y a déjà des droits administratifs exigés pour l'obtention d'une attestation d'études, d'un relevé de notes officiel et autres demandes de même nature. Les membres de la Commission des études voulaient obtenir le portrait de la situation actuelle pour pouvoir établir une comparaison avec les autres universités et connaître la totalité des frais imposés à l'UQAM. Il semble plutôt que ce comité ait envisagé la création d'un certain nombre d'autres frais afférents, appelés modérateurs, comme ceux qui pourraient être reliés à des demandes de révision de notes ou encore à l'utilisation de certains services comme les laboratoires informatiques. Selon le représentant de l'Association facultaire des étudiants en arts à la Commission des études, Hugo Ducharme, « ces frais sont une façon de nous faire payer pour des services que l'Université offre déjà » (*Montréal-Campus*, 17 septembre, p.7).

Le comité souleva plusieurs questions. Est-il opportun, par exemple, de créer des « frais modérateurs » pour pénaliser une étudiante ou un étudiant qui procède à une inscription tardive quand on sait que son retard peut être causé par un travail précaire qui ne permet pas de prévoir ses horaires ou par des difficultés financières, sachant que le revenu annuel de 60 % des étudiants et étudiantes de l'UQAM est inférieur à 10 000 \$ par année? Est-il opportun d'introduire à l'intérieur de l'UQAM le principe de « l'utilisateur payeur » selon lequel l'étudiant qui doit passer un test, faire un stage, emprunter un appareil, ou utiliser un laboratoire doit payer un montant supplémentaire lié aux exigences académiques inhérentes à son programme? Ces questions qui n'ont pas manqué de faire apparaître des points de vue divergents à l'intérieur du comité seront discutées largement au cours des prochaines semaines.

L'augmentation importante de ces frais administratifs dits afférents dans d'autres universités comme à l'Université Laval a de quoi inquiéter tous ceux et toutes celles qui croient qu'il existe un lien étroit entre le coût des études et l'accessibilité. Comment répondre à ceux qui, à l'Université de Montréal et à l'Université McGill, considèrent que la hausse des droits de scolarité est inévitable? On se doute un peu à quoi servira la prochaine commission parlementaire du ministre Reid sur le financement des universités, annoncée pour l'hiver prochain.

Dans les médias

Depuis la fin de l'été la question des droits de scolarité est dans les médias. Le « gel » des droits de scolarité, censé préserver l'accessibilité aux études supérieures, serait-il sérieusement remis en cause? Marc Lagana, nouveau secrétaire de la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU), rappelle que : « *Déjà, les associations étudiantes lancent un « ultimatum » au Gouvernement et demandent non seulement de maintenir le « gel » des droits de scolarité, mais exigent une loi sur l'accessibilité aux études avant la tenue de la commission parlementaire sur les universités intégrant la « gratuité » au collégial, le gel des droits de scolarité à l'université et le plafonnement des autres frais obligatoires existant dans les cégeps et les universités* ».

Le secrétaire de la FQPPU note que cette intervention des associations étudiantes a déjà suscité beaucoup de réactions. Si le gouvernement Charest maintient que « les étudiants n'ont pas à craindre un dégel des droits de scolarité », par contre le ministre de l'Éducation Pierre Reid trouve « essentiel » de planifier le financement des universités, d'où l'annonce d'une commission parlementaire au début de l'année 2004. Déjà les éditorialistes parlent de la « *nécessité de trouver d'autres façons de financer les institutions* » (J. R. Sansfaçon, *Le Devoir* 26 août 2003) et dans *La Presse*, nous pouvions lire récemment que « *le gel des droits de scolarité... est devenu avec le temps une source de grave injustice, car cette politique ne facilite pas l'accès aux étudiants des milieux défavorisés aux études supérieures* » (23 août 2003).

Brigitte Breton, du *Soleil*, considère que le débat sur « *le dégel des frais de scolarité est incontournable* » et elle pose la question suivante : « *Que voulons-nous au Québec?* »; enfin Michèle Ouimet de *La Presse* s'interroge sur le lien entre l'accessibilité et la hausse des droits de scolarité (27 août 2003).

Le professeur Philip Merrigan, professeur au département des sciences économiques de l'UQAM, soutient pour sa part qu'« *avec des frais à la hausse, on perdrait peut-être quelques étudiants, mais très peu* ». Il en veut pour preuve

que l'Ontario a un taux d'obtention d'un diplôme plus élevé que le Québec malgré des droits de scolarité en hausse de 137 % depuis 1993.

Le débat sur le dégel des droits de scolarité, sur l'augmentation des frais administratifs et plus largement sur le financement des universités est relancé.

Au SPUQ, nous avons toujours défendu la plus grande accessibilité à l'enseignement; si une éventuelle augmentation des frais administratifs ou un dégel des droits de scolarité s'avéraient des freins à cette accessibilité, nous devrions prendre position contre ces mesures et lutter pour obtenir une augmentation du financement public pour le réseau universitaire québécois. □

Représentantes et représentants professoraux au sein des instances académiques de l'UQAM

Voici les noms des représentantes et représentants professoraux au Conseil d'administration, à la Commission des études et à la Sous-commission des ressources :

Conseil d'administration

Diane Berthelette, Organisation et ressources humaines
Richard Desrosiers, Histoire
Lucie Robert, Études littéraires

Commission des études

Jean P. Boucher, Kinanthropologie
Louis Charbonneau, Mathématiques
André F. Charette, Organisation et ressources humaines
Pierre Jasmin, Musique
Marc Lagana, Histoire
Anne Legaré, Science politique
Charles Perraton, Communications

Sous-commission des ressources

Michèle Bourgon, Travail social
Omar Cherkaoui, Informatique
Yvon Fauvel, Sciences économiques
Jacinthe Giroux, Éducation et formation spécialisées
Claude Mongrain, Arts visuels et médiatiques
Michèle Nevert, Études littéraires
Pierre P. Tremblay, Science politique

Le *SPUQ-Info* : votre tribune

Nous profitons de la parution de ce premier numéro du *SPUQ-Info* pour vous inviter avec insistance à nous faire parvenir des textes sur les sujets qui concernent de près ou de loin la vie universitaire et ses incidences syndicales.

Vous êtes nombreuses, nombreux à publier dans les journaux – notamment dans le *Devoir* – et dans les revues des articles qui portent sur les questions auxquelles nous sommes collectivement confrontés. Vous le faites à titre de spécialistes et de citoyennes, citoyens et vos contributions apportent des éclairages pertinents aux débats publics.

Nous vous suggérons de faire part de vos analyses et de vos prises de position à vos collègues à travers le *SPUQ-Info* afin d'en faire un véritable lieu d'échange et de discussions tant sur les questions qui vous préoccupent à titre de citoyennes, citoyens que sur les enjeux propres à l'Université qui sont aussi nombreux et diversifiés.

Nous verrons bien sûr à susciter de telles interventions auprès de certaines et certains d'entre vous... Mais comme nous souhaitons que cette participation soit la plus large possible, nous lançons d'ores et déjà un appel de collaboration à chacun et chacune d'entre vous : nos colonnes vous sont offertes, il n'en tient qu'à vous de les occuper.

Bienvenue à toutes et à tous au Salon des professeures et professeurs

Pavillon Hubert-Aquin - A-R415, 1255, rue Saint-Denis

Du lundi au jeudi inclusivement de 11 h à 15 h,

nous vous offrons au Salon :

potage, plat chaud accompagné de salade, quiche accompagnée de salade,
gâteaux et desserts variés, café, espresso, thé, tisane, bière, vin, spiritueux et autres boissons.

Le plat chaud est offert à 7,25 \$, taxes incluses.

Pour réserver une table, composez le 4728.

Les cartes de crédit Visa et Master Card sont acceptées.

Sommaire

• Mot du président	1
• Plan d'action du SPUQ pour l'année 2003-2004	1
• Comité exécutif du SPUQ : qui fait quoi ?	2
• Le renouvellement de la convention collective des maîtres de langue – À quand le véritable début de la négociation ? <i>Jacques Duchesne</i>	6
• Moyenne cible et ressources d'auxiliaires d'encadrement et d'évaluation : demeurer vigilants <i>Jacques Duchesne</i>	7
• Adoption de la <i>Politique sur la reconnaissance et la protection de la propriété intellectuelle</i> – Les efforts du SPUQ portent fruit <i>Pierre Lebuis</i>	8
• À moins de réformes, le RRUQ ne pourra pas joindre les deux bouts en 2003 <i>André Breton</i>	10
• Ne pas courir le beau risque (!) de ne rien faire <i>André Breton</i>	11
• La gestion des cours en réserve : une responsabilité personnelle, une pratique balisée <i>Jacques Duchesne</i>	12
• Arrivées et départs	13
• Les frais administratifs demandés aux étudiants : un dossier explosif <i>Robert Comeau</i>	14